

Commune :

Nom de la liste :

Nom, prénom et contact de la tête de liste :

PACTE 2020

MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE PAYS BASQUE

Conscient.e.s de la nécessité absolue d'agir avec force et détermination à l'échelle communale et intercommunale pour contribuer à limiter le réchauffement planétaire à +2°C, voire +1,5°C, et éviter le pire scénario du dérèglement climatique, afin d'assurer un avenir viable à l'humanité et à la biodiversité planétaire, si nous sommes élu.e.s en mars 2020, notre liste s'engage au cours des mandats communal et communautaire 2020-2026 à :



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés au besoin de la population.



AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation. Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive. Appliquer le triptyque Négawatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Lutter contre la précarité énergétique des logements et encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive). Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA). Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100% renouvelables.



AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100% d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires. Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...). Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire.



AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020 puis, conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...) et informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine. Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes. Mettre en place une tarification incitative. Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100% recyclage.



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune. Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi. Ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs du PCAET.

Signature

info@bizimugi.eu / www.bizimugi.eu

